

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr</p>	<p>ARRETE DU MAIRE</p> <p>A2021-70</p>
---	--	--

**PORTANT POLICE DE CIRCULATION DE TRAVAUX
SUR LA RUE DU PETIT MONTOT – HAMEAU DE PANTHIER**

Le Maire de la Commune de CREANCEY , VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;
- Le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.413-1 ;
- La demande en date du 27 octobre 2021 par laquelle M. BOULOUCHE Jean-Noël représentant la société ATU SAUR France DGA Est, demande de **réglementer la circulation pendant les travaux de réparation de fuite d'eau sur canalisation** sur le domaine public rue Sous le petit montot – hameau de Panthier ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation sur la rue Sous le Petit Montot – hameau de Panthier, pendant la durée des travaux de réparation sur le réseau d'eau ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La police de circulation est mise en place comme suit pendant toute la durée des travaux prévus à compter du 4 novembre 2021,

- La rue Sous le Petit Montot sera en circulation alternée par la mise en place de panneaux ;
- La vitesse sera limitée à 30 km/h ;
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds ;
- Interdiction de dépasser pour tous véhicules ;

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

L'entreprise affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 :

L'entreprise est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 4 novembre 2021

Le Maire,
Jocelyn CHAPOLOT


